



Transformations économiques et sociales souhaitées par le mouvement coopératif et mutualiste

À l'intention du ministre des Finances, M. Éric Girard

MÉMOIRE DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2024-2025

Février 2024

Table des matières

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)	3
Champs d'action.....	4
L'écosystème coopératif et mutualiste québécois.....	4
La coopération et la mutualité au Québec	5
Les avantages du modèle d'affaires coopératif et mutualiste.....	5
L'Entente de partenariat comme soutien au développement des coopératives	6
Le rôle d'une organisation faitière forte et au service de l'écosystème coopératif et mutualiste	7
Le soutien primordial aux initiatives jeunesse	8
Transformations économiques et sociales propulsées par le mouvement coopératif et mutualiste québécois	9
Les enjeux sur lesquels le mouvement désire avoir un impact.....	9
Les leviers d'action coopérative et mutualiste.....	9
Levier 2 Contribution des coopératives agroalimentaires aux systèmes alimentaires durables.....	10
Levier 3 Maintien et amélioration des milieux favorables à la santé de la population par l'intercoopération.....	11
Levier 4 Transformation numérique des opérations et soutien de secteurs en émergence.....	11
Levier 5 Développement des compétences et des connaissances.....	12
Synthèse des recommandations	13
Conclusion	15

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)

Fondé en 1940, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) est le point de repère pour les réseaux coopératifs et mutualistes au Québec, il mobilise avec ses réseaux près de 3 000 coopératives et mutuelles dans la province. Par ses champs d'action, il veille au déploiement optimal du développement coopératif sur l'ensemble du territoire en coordonnant un écosystème d'organisations expertes en coopération s'affairant dans différents secteurs d'activités. Le CQCM est l'un des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec aux côtés du Chantier de l'économie sociale en matière d'économie sociale, tel que sanctionné par la Loi sur l'économie sociale en 2013.

Le CQCM ainsi que les réseaux coopératifs et mutualistes du Québec sont des partenaires de longue date du gouvernement puisqu'ils contribuent à la croissance économique, à la vitalité des territoires et à l'engagement citoyen, en répondant aux besoins spécifiques de leurs membres. Les profits générés profitent aux communautés et ils permettent aux membres d'être dans une meilleure posture économique et sociale. Ce partenariat maintient les entreprises québécoises chez nous, conserve notre expertise et assure des retombées collectives d'importance pour l'ensemble des régions du Québec tout en rejaillissant sur le plan national et international.

Conséquemment, le CQCM a pour mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois, et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

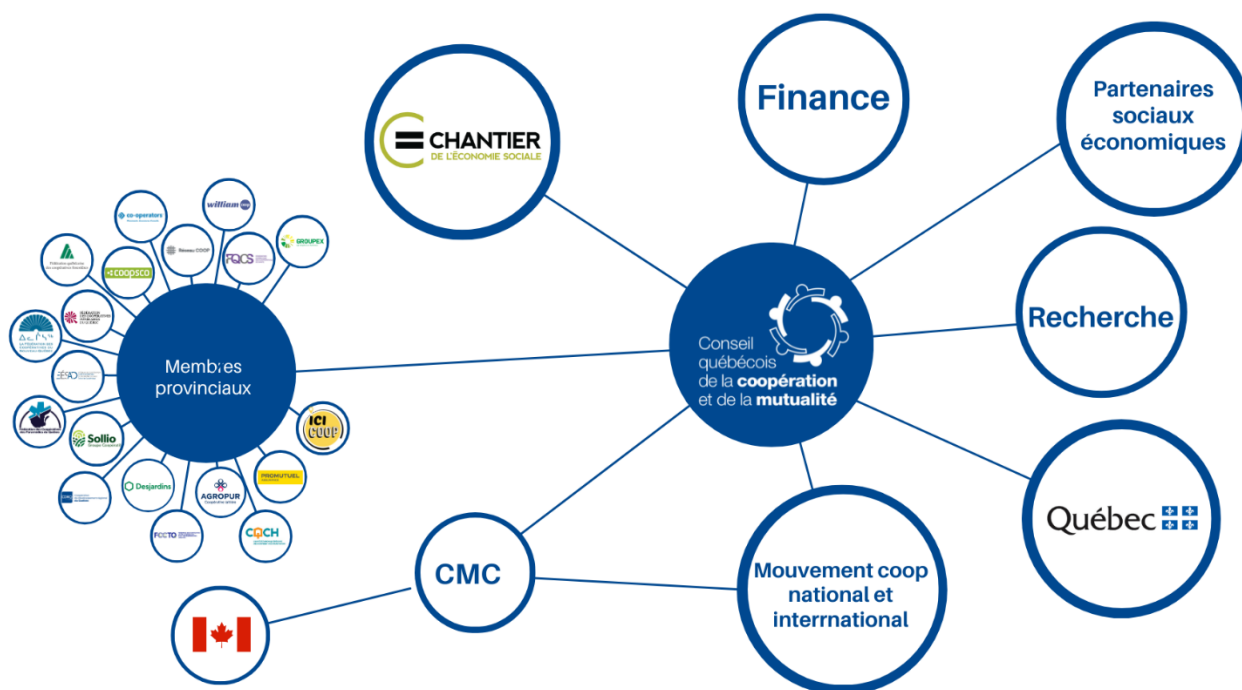
Plus précisément, pour réaliser cette mission, le CQCM :

- Organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- Effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- Favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques pour ses membres et la population;
- Réalise la promotion des valeurs de la coopération et de la mutualité auprès du grand public;
- Soutient le développement des compétences coopératives et mutualistes auprès des réseaux et des institutions d'enseignement.

Champs d'action

CONCERTATION	Facilite l'émergence de prises de position communes pour les acteurs et génère une force collective
REPRÉSENTATION	Assure la place du modèle coopératif comme la première alternative de développement socioéconomique
VIGIE	Veille à ce que la coopération et la mutualité occupent la place qui leur revient et voit au transfert de connaissances sur le plan national
PROMOTION	Fait rayonner la coopération et ses valeurs comme une solution aux enjeux de société
L'ÉDUCATION	Contribue au développement de la fibre entrepreneuriale coopérative et crée des outils pédagogiques

L'écosystème coopératif et mutualiste québécois



La coopération et la mutualité au Québec

Les coopératives et les mutuelles occupent une place de choix puisqu'elles répondent aux enjeux des Québécoises et des Québécois.

Le mouvement coopératif et mutualiste, c'est :

- Plus de 3 000 coopératives et mutuelles;
- 11 millions de membres et clients¹;
- 460 G\$ d'actifs;
- 52 G\$ en revenus;
- 125 000 emplois.

À titre d'important agent de changement et d'innovation, elles sont présentes dans de nombreux secteurs d'activité économique :

- Services financiers et assurances;
- Agroalimentaire;
- Forêt et énergie;
- Habitation;
- Services à la personne;
- Commerce de détail et services de proximité;
- Manufacturier;
- Et en émergence dans bien d'autres secteurs et industries (technologie, services aux entreprises, télécommunication, etc.)

Les avantages du modèle d'affaires coopératif et mutualiste

Une coopérative, c'est une entreprise à vocation économique qui possède une gouvernance inclusive, transparente et démocratique. Les possibilités du modèle d'affaires choisi sont multiples, soit une coopérative de solidarité, de producteurs, de consommateurs ou encore de travailleurs par exemple, qui permettent aux personnes et à des organisations de s'impliquer à différents niveaux que ce soit pour le déploiement des services ou encore en soutien à la vision. Le modèle d'affaires peut également permettre à des entreprises de mutualiser des services entre elles, que ce soit au niveau de la distribution, des enjeux de main-d'œuvre ou encore en matière de marketing et de communications conjointes.

Enracinement local : Le modèle d'affaires coopératif permet une mobilisation et un enracinement local dans les communautés en impliquant dans sa gouvernance les travailleurs, les membres de la communauté, les consommateurs, les producteurs et/ou les entreprises privées qui cherchent à s'unir pour mieux répondre aux besoins de la collectivité. De plus, la mise en commun de pratiques de gestion et l'accompagnement de l'entreprise collective permettent d'en assurer son développement ultérieur. Suivant leurs valeurs, les coopératives et les mutuelles sont impliquées dans le développement des communautés, que ce soit par du soutien financier ou encore du soutien moral à différents projets ou causes qui les interpellent selon la vision de leur conseil d'administration. Cet engagement provient du fait que les coopératives sont créées pour des

¹ Les Québécoises et Québécois peuvent être membres de plus d'une coopérative ou mutuelle.

personnes, par des personnes qui ne visent pas le rendement à tout prix, mais plutôt de créer un projet collectif.

Pérennité : Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a réalisé en 2022, à la demande du ministère de l'Économie et de l'Innovation, une mise à jour de l'étude sur le taux de survie des coopératives. Les résultats de la dernière analyse datant de 2008, comparativement à celle récemment publiée, confirment que les coopératives sont des entreprises toujours aussi pérennes au fil du temps. Les résultats de cette étude témoignent assurément de l'importance d'intégrer davantage le secteur collectif auprès des secteurs publics et privés en réponse aux enjeux sociétaux. Son modèle d'affaires aurait intérêt à être mieux mis de l'avant dans des situations où le projet nécessite une mobilisation du milieu, la création d'innovations ou encore le déploiement de services qui tient compte des particularités de la région ou de la communauté.

Quelques chiffres :

- 64 % des coopératives créées survivent au moins 5 ans versus 35 % des entreprises traditionnelles québécoises.
- 44 % des coopératives créées survivent au moins 10 ans versus 19,5 % des entreprises traditionnelles québécoises.

Enrichissement collectif : Le statut juridique coopératif assure d'ailleurs le maintien des surplus éventuellement générés dans la réserve de l'entreprise afin de favoriser, par exemple, les réinvestissements dans la qualité des biens et services ou pour la bonification ou la rénovation des infrastructures. De plus, à travers les ristournes et les formes de soutien diverses aux initiatives des communautés, les coopératives et les mutuelles sont des auteures économiques et sociales indispensables à la vitalité locale et régionale.

Démocratie : Fondées sur ce principe, les coopératives et les mutuelles agissent sous une gouvernance démocratique et moderne. Les membres ont le droit de participer, de près ou de loin, aux décisions qui les touchent, par la formule « un membre, un vote ». La gestion de la coopérative est donc collective, ce qui permet un engagement fort des membres dans toute décision prise par l'organisation. En matière de développement durable ou de meilleures pratiques, les coopératives et les mutuelles sont bien positionnées pour s'engager concrètement, et ce, par leur nature, leurs pratiques et leurs priorités. Les préoccupations de notre société sont généralement reflétées dans ces entreprises qui ont à cœur un développement responsable plus large que simplement leur propre entreprise.

L'Entente de partenariat comme soutien au développement des coopératives

La logique de cette transformation économique et sociale passe inévitablement en partie par l'Entente de partenariat conclue entre le gouvernement du Québec et le CQCM. Depuis 2004, cette Entente a démontré son effet de levier sur la création et le développement des coopératives dans toutes les régions du Québec, en offrant des services-conseils et en soutenant des projets fédératifs innovants dans des secteurs présentant des enjeux sociétaux pour le Québec. De nouveaux investissements doivent donner des moyens aux ambitions et au positionnement actuel qu'ont les entreprises d'économie sociale comme acteurs indispensables à la vitalité socioéconomique québécoise.

Chacune des coopératives joue un rôle essentiel pour soutenir le déploiement de cet écosystème d'accompagnement. À cet effet il est important de souligner que le montant de la cotisation annuelle des membres du CQCM s'élève à 1,6 million de dollars, un montant qui contribue directement au développement de la coopération et de la mutualité.

Quant à lui, le rôle du CQCM est de faciliter l'intercoopération entre ses membres et les divers acteurs de la société québécoise, puis donner cette impulsion de départ aux grandes actions concertées du mouvement coopératif et mutualiste. Il veille à un déploiement optimal et efficace du soutien aux entrepreneurs pour favoriser la création de coopératives sur l'ensemble du territoire et propulser celles qui sont prêtes à changer d'échelle, et ce, dans plusieurs secteurs d'activités. Ce qui explique la prise de position en faveur de l'innovation socioéconomique coopérative pour répondre concrètement aux enjeux sociétaux identifiés par le gouvernement du Québec.

C'est pour cette raison que le CQCM souhaite actualiser l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives afin de l'adapter aux besoins de la transformation économique et sociale manifestés dans la Feuille de route coopérative et mutualiste. Cette révision est essentielle pour favoriser l'innovation socioéconomique et donner les capacités requises aux membres du CQCM afin qu'il puisse soutenir adéquatement les entrepreneurs dans un contexte de développement difficile.

La proposition vise notamment à augmenter le soutien aux entrepreneurs coopératifs, à accroître les capacités de veille socioéconomique, à bonifier l'expertise et la connaissance coopérative ainsi qu'à concerter les forces coopératives dans le but de générer de l'impact social et économique.

Le CQCM recommande au gouvernement de :

1 - Bonifier l'enveloppe actuelle de l'Entente de partenariat pour un montant global minimal de 9,95 millions de dollars par année jusqu'en 2025 afin de soutenir et d'accélérer l'innovation socioéconomique des acteurs de l'écosystème coopératif.

Le rôle d'une organisation faîtière forte et au service de l'écosystème coopératif et mutualiste

La vision de transformation économique et sociale au CQCM mise d'abord et avant tout sur la production de biens et de services basée sur la réponse aux enjeux de la collectivité québécoise. La stratégie utilise cinq leviers qui sont : le repreneuriat collectif, l'autonomie alimentaire, le maintien et l'amélioration des milieux de vie favorables à la santé, la transformation numérique, ainsi que le développement des compétences. Le CQCM et le gouvernement du Québec disposent alors d'un nouvel horizon de perspectives pour affiner leur partenariat, préserver l'expertise coopérative et laisser place à l'innovation socioéconomique de l'écosystème coopératif dans l'esprit de dénouer ces enjeux, notamment par l'entremise des projets suivants :

- Offrir un cadre structuré d'accompagnement pour des interventions adaptées aux besoins des entrepreneurs qui souhaitent transférer collectivement une entreprise et de ceux qui aspirent à les reprendre.
- Améliorer l'autonomie alimentaire collective et créer de la richesse locale : mutualiser l'offre des produits et des opérations grâce aux pôles logistiques, et favoriser la reprise collective par les travailleurs des entreprises agricoles auprès des aspirants agriculteurs.

- Cultiver des espaces propices à la formation et au développement des compétences dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, notamment à travers trois initiatives: la formation à distance pour la main-d'œuvre en situation de gestion, le Programme d'expérimentation de la gouvernance et de la gestion collective, puis le programme DEP+ qui propose des modules de formation pour développer et consolider des connaissances, des habiletés ainsi que des compétences en entrepreneuriat et en coopération, qui sont par la suite réinvesties dans des projets entrepreneuriaux.

Le CQCM recommande au gouvernement de :

2 - Financer à la hauteur de 560 000 \$ le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité afin de reconnaître son rôle dans la coordination des projets novateurs et d'envergure tout en renforçant son soutien auprès des acteurs de développement coopératif et lui donner la pleine capacité de jouer son rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale.

Le soutien primordial aux initiatives jeunesse

Dans la visée de développer les compétences et les connaissances des Québécoises et Québécois, le CQCM s'est doté d'une direction de l'éducation qui soutient des centaines de projets d'entrepreneuriat coopératifs étudiants de niveau primaire à universitaire, ainsi que dans les communautés. Cette direction est notamment connue pour son mandat de mettre sur pied et d'accompagner les coopératives d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) et les projets Jeune COOP. Ayant à cœur la création d'un espace propice à l'épanouissement et au développement de pensée critique des jeunes, le CQCM est un partenaire de longue date du Secrétariat à la Jeunesse.

L'entrepreneuriat coopératif jeunesse sert de levier inestimable pour le changement social, tout en favorisant une expérience éducative riche et stimulante. Que ce soit pour apprendre à travailler dans un cadre structuré avec des interactions égalitaires, avoir des responsabilités personnelles planifiées et définies ou bien mettre en pratique des habiletés sociales variées, les citoyens de demain se développeront professionnellement et personnellement tout en acquérant une expérience de travail en cohérence avec leurs valeurs.

La visée du CQCM est simple : favoriser l'éducation à la coopération et à la mutualité auprès des jeunes pour en faire des citoyens engagés. Considérant le manque de relève entrepreneuriale, le Québec a tout avantage à miser sur des partenariats avec les acteurs clés chez les jeunes dans le secteur de l'éducation à l'entrepreneuriat, particulièrement l'entrepreneuriat collectif. Pour ce faire, des investissements doivent refléter la réalité du marché du travail et les coûts qu'engendrent la formation et la rétention de main-d'œuvre compétente.

Le CQCM recommande au gouvernement de :

3 - Bonifier la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et le CQCM pour un montant global minimal de 1,392 million de dollars afin de propulser les initiatives jeunesse dans les écoles du Québec et d'assurer une couverture adéquate sur l'ensemble du territoire.

Transformations économiques et sociales propulsées par le mouvement coopératif et mutualiste québécois

Les défis de la prochaine décennie seront déroutants, particulièrement lorsque nous jumelons les effets néfastes d'une possible récession aux enjeux qu'entraîne la pénurie de main-d'œuvre. En ces temps de mutation économique, exigeant autant de l'aspect humain que de l'innovation, le CQCM souhaite rassurer les ministères et organismes sur sa collaboration ainsi que sur celle de l'écosystème du mouvement coopératif et mutualiste, et ce, en tant que partenaire de choix.

À cet effet, la *Feuille de route coopérative et mutualiste* mise en place par le CQCM est le résultat de consultations avec ces acteurs et propose des leviers d'actions qui s'inspirent des capacités historiques et reconnues du mouvement à contribuer aux changements sociétaux induits par les crises. Il appartient maintenant au gouvernement du Québec de miser sur cet écosystème structuré en accordant une reconnaissance concrète et financière au CQCM et ainsi aux coopératives et aux mutuelles. Cette reconnaissance lui permettra de jouer pleinement son rôle d'interlocuteur privilégié auprès du gouvernement du Québec en appuyant les projets novateurs qui émanent du milieu coopératif et mutualiste.

Les enjeux sur lesquels le mouvement désire avoir un impact

Les coopératives et mutuelles veulent générer des impacts sur cinq enjeux de société :

1. L'innovation et la transition numérique des opérations des entreprises;
2. L'autosuffisance alimentaire et sanitaire;
3. Le développement territorial local et régional par la création d'entreprises, la relance ou la reprise d'entreprises sous la forme coopérative;
4. La lutte aux changements climatiques (économie verte) et la transition socioéconomique;
5. La valorisation du talent et des métiers de première ligne.

Les leviers d'action coopérative et mutualiste

Pour atteindre les résultats anticipés, nous proposons 5 leviers d'action qui visent notamment à augmenter l'autonomie économique, alimentaire et sanitaire du Québec, à développer des compétences citoyennes ainsi qu'à prendre un virage technologique, plus que jamais nécessaire dans un contexte de pandémie et de transformation économique.

Levier 1 | Reprise collective et accompagnement des entreprises

Le vieillissement de la population affecte les entrepreneurs. Au cours des prochaines années, le nombre d'entreprises à vendre risque d'être plus élevé que le nombre de repreneurs potentiels. Plusieurs de ces entreprises ne pourront trouver preneurs ou seront acquises pour être démantelées (en revendant les immobilisations) ou reprises seulement pour accaparer la clientèle.

Le repreneuriat collectif représente une opportunité historique pour les coopératives. Les moyennes et grandes coopératives y ont été très actives. Cependant, il faut revoir les approches afin de permettre aux coopératives de réaliser davantage d'acquisitions et pour favoriser la reprise par le milieu (consommateurs, producteurs) et les travailleurs. Les coopératives peuvent apporter une contribution significative dans pratiquement tous les secteurs économiques.

Conditions de succès

- Engager les parties prenantes de l'écosystème envers des messages communs et une collaboration ouverte orientée vers les résultats.
- Soutenir et accompagner la démarche d'acquisition en amont, pendant et après le transfert vers l'entreprise collective, grâce à une synergie des expertises par l'accompagnement d'un chargé de projet responsable de l'équipe d'experts nécessaires au processus de repreneuriat collectif.

Levier 2 | Contribution des coopératives agroalimentaires aux systèmes alimentaires durables

La crise a révélé les fragilités de nos systèmes stratégiques d'approvisionnement. Très rapidement, notre dépendance face à des pays qui ne peuvent pas nous garantir un approvisionnement prioritaire s'est retrouvée sur la place publique. L'autosuffisance et l'autonomie alimentaire et sanitaire sont au cœur du débat. Le mouvement coopératif et mutualiste a toujours eu cette préoccupation, car sa mission première est le « self-help » ou l'autonomie dans une optique de réponse du milieu aux besoins de ses membres.

La demande pour les paniers de légumes biologiques mis en marché par les fermes a explosé. La plupart des fermes affichaient complet en début de saison 2021, du jamais vu depuis la création du réseau des fermiers de famille, il y a près de 25 ans. Ce réseau comble seulement 2 % des besoins en fruits et légumes de la population. Cependant, les connexions avec le réseau de distribution alimentaire se font difficilement. Les produits locaux, particulièrement en ce qui a trait aux fruits et légumes frais, peinent à se retrouver dans les épiceries du Québec.

Conditions de succès

- Soutenir les acteurs agroalimentaires pour le développement d'une offre concertée avec le moins de barrières possible, et qui répondent adéquatement aux exigences des consommateurs québécois, du champ à l'assiette.
- S'appuyer sur les coopératives et les réseaux existants tels que les coopératives d'alimentation, ICI COOP – Réseau des coopératives d'alimentation du Québec, les coopératives de producteurs, Sollio Groupe Coopératif, Agropur, Nutrinor et les fermes coopératives.
- Favoriser les approches par système d'approvisionnement territorialisé.
- Mutualiser les chaînes de valeur afin de réduire l'empreinte écologique des transports.
- Participer à l'amélioration de la sécurité alimentaire en assurant le soutien des services marchands de proximité en alimentation.

Levier 3 | Maintien et amélioration des milieux favorables à la santé de la population par l'intercoopération

La pandémie a été un choc brutal pour le système de santé, particulièrement en matière de soins aux aînés. Cette prise de conscience nous pousse à une réflexion sur nos milieux de vie et la façon dont nous comblons les besoins des personnes vulnérables.

À l'heure actuelle, faute de services accessibles, les aînés sont poussés au déménagement, malgré leur souhait de rester à la maison. Au-delà des investissements urgents dans le milieu du soutien à domicile, les demandes vers le réseau de la santé, dans une perspective de prévention, nécessitent beaucoup de patience. Lorsque les interventions sont disponibles, il est souvent trop tard dans le parcours des aînés et le déménagement en installation est priorisé. Qui plus est, les milieux de vie collectifs comme les coopératives d'habitation et les OBNL d'habitation ont besoin de davantage de soutien pour organiser la vie communautaire et rassurer les aînés sur leur parcours résidentiel au sein de leur organisation.

Conditions de succès

- Assurer le soutien à domicile des aînés et des personnes en perte d'autonomie grâce à l'allocation de ressources financières à la hauteur des besoins au maintien de leur autonomie.
- Augmenter la construction de logements coopératifs pour créer des milieux de vie conviviaux et adaptés aux aînés et aux familles en fonction des nouveaux risques sanitaires, du télétravail et du vieillissement de la population.
- Assurer le financement à la mission des coopératives de santé afin de garantir un accès à des soins aux Québécoises et Québécois vivant dans des déserts médicaux.
- Briser les silos et innover dans la construction des solutions adaptées régionalement avec les acteurs du milieu pour assurer un parcours résidentiel épanouissant et sécuritaire.

Levier 4 | Transformation numérique des opérations et soutien de secteurs en émergence

Les technologies numériques sont omniprésentes dans tous les secteurs d'activité économique. Dans cet environnement, le consommateur est plus autonome et créatif qu'auparavant. Non seulement la vente en ligne est à développer et à revoir, mais également toute la logistique organisationnelle et administrative. Les solutions logistiques adaptées sont à implanter. La transition d'un commerce physique à un commerce en ligne, souvent accompagnée d'une coexistence entre les deux modes, sera la nouvelle normalité.

De plus, les coopératives et les mutuelles doivent conjuguer avec des facteurs propres à ce type de fonctionnement, comme :

- Un environnement entrepreneurial différent en ce qui concerne la gouvernance démocratique.
- La notion d'usage des biens et des services aux membres ou à la communauté, c'est-à-dire la satisfaction des besoins d'une clientèle d'utilisateurs.
- La capacité d'investissement et d'emprunt pour des investissements d'envergure (tels que la transformation numérique ou l'automatisation) est plus difficile et les montages financiers sont plus longs à réaliser, car les investissements de départ proviennent d'un collectif d'utilisateurs ou de la communauté.

- Le financement actuel en technologies de l'information (TI) n'est pas adapté à la forme juridique coopérative où plusieurs programmes ne sont pas disponibles.
- L'intelligence artificielle offre des solutions et des défis que les coopératives et les mutuelles n'ont pas encore cernés à fond.

Conditions de succès :

- Continuer les investissements dans les projets de transformation numérique.
- Adapter les outils d'accompagnement et de financement existants afin de permettre le développement de projets d'économie collaborative sous forme d'entreprises collectives.
- Développer une expertise sectorielle, tant auprès des accompagnateurs que des entreprises collectives.
- Accroître la reconnaissance du secteur de l'économie sociale dans les réseaux de la transformation numérique.

Levier 5 | Développement des compétences et des connaissances

Il paraît primordial que la société québécoise mise sur les compétences du futur, dans l'amélioration continue des organisations qui sont composées d'êtres humains et qui doivent se démarquer de la concurrence. Certaines compétences font consensus, dont la collaboration, la communication, les compétences liées aux technologies de l'information et des communications (TIC), les habiletés sociales et culturelles, la citoyenneté, la créativité, la pensée critique, la résolution de problèmes, la capacité de développer des produits de qualité et la productivité.

Conditions de succès :

- Élaborer un programme rigoureux complémentaire à l'offre de formations existantes, en ligne et ancrées aux compétences du futur.
- Développer une formation destinée à toute la main-d'œuvre en situation de supervision ou de gestion, qui pourra parfaire ses compétences au sujet du monde coopératif et mutualiste englobant son secteur d'activité.
- Pérenniser la formation, car les coopératives et les mutuelles connaissent un taux de roulement et de retraite à l'image de la société québécoise.

Synthèse des recommandations

Recommandation prioritaire globale

Recommandation prioritaire globale	Retombées	Montant annuel
Investir un montant de 11,34 M\$ annuellement pour soutenir la transformation économique et sociale propulsée par le mouvement coopératif et mutualiste québécois.	La formule de financement proposée aura un effet de levier qui permettra de soutenir davantage les entreprises coopératives et mutuelles au Québec. Ce faisant, le gouvernement du Québec pourra se fier à l'interlocuteur privilégié qu'est le CQCM en matière d'économie sociale, particulièrement en ce qui a trait aux coopératives et mutuelles, pour assurer le développement de ces entreprises clés au Québec.	11,34 M\$

La recommandation prioritaire se décline à travers les recommandations suivantes :

Recommandation	Retombées	Montant annuel
Recommandation 1 : Bonifier l'enveloppe actuelle de l'Entente de partenariat pour un montant global minimal de 9,95 millions de dollars par année jusqu'en 2025 afin de soutenir et d'accélérer l'innovation socioéconomique des acteurs de l'écosystème coopératif.	La bonification de l'Entente de partenariat se traduira par un renforcement de l'intercoopération des acteurs de l'écosystème afin de contribuer davantage à la vitalisation des régions à l'échelle provinciale, en réponse aux défis sociétaux.	9,95 M\$
Recommandation 2 : Financer à la hauteur de 560 000 \$ le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité afin de reconnaître son rôle dans la coordination des projets novateurs et d'envergure tout en renforçant son soutien auprès des acteurs de développement coopératif, et lui donner la pleine capacité de jouer son rôle d'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière d'économie sociale. Le tout par l'entremise de l'Entente de partenariat.	En s'appuyant sur le CQCM, le gouvernement du Québec s'alliera à un réseau structuré et spécialisé pour les entrepreneurs collectifs afin de concerter diverses initiatives qui répondent aux enjeux sociétaux, tels que la reprise d'entreprise, l'autonomie alimentaire ainsi que le développement des compétences et des connaissances.	560 000 \$

<p>Recommandation 3 : Bonifier la convention de subvention entre le Secrétariat à la jeunesse et le CQCM pour un montant global minimal de 1,392 million de dollars afin de propulser les initiatives jeunesse dans les écoles du Québec et d'assurer une couverture sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Cette bonification permettra d'assurer une couverture soutenue par les conseillères en entrepreneuriat coopératif jeunesse à travers les 17 régions administratives du Québec afin de déployer adéquatement l'offre de service en entrepreneuriat coopératif jeunesse.</p>	<p>1 392 M\$</p>
---	---	------------------

Conclusion

Fort de son rôle faitier de l'écosystème coopératif et mutualiste québécois, le CQCM est un partenaire incontournable du gouvernement pour répondre aux grands enjeux de société et assurer un développement inclusif en collaboration avec les communautés. Formellement décidés à activer nos leviers stratégiques au profit de la population québécoise, « **Nous** », le CQCM et ses membres, offrons notre entière collaboration au gouvernement du Québec dans ses visées de développement d'une économie encore plus durable.

Nous serons partenaires de la première ligne pour maintenir les services aux populations et améliorer le transfert d'entreprises par la reprise collective.

Nous porterons l'idéalisme d'une vision novatrice de la coopération en soutien aux initiatives d'autonomie alimentaire dans toutes les régions.

Nous contribuerons activement aux initiatives de maintien et d'amélioration des milieux de vie favorables à la santé, des quartiers urbains des plus grandes villes aux localités rurales les plus isolées.

Nous soutiendrons assidûment la transformation numérique des entreprises de nos réseaux pour les faire entrer dans le 21^e siècle.

Enfin, **nous** ajouterons nos lumens collectifs au phare qui guide le développement des compétences et des connaissances des entrepreneurs actuels et futurs pour les amener à mieux répondre ensemble aux besoins des collectivités.

Agissant à titre de porte-étendard des modèles coopératifs et mutualistes au Québec, et rayonnant bien au-delà à l'échelle canadienne et internationale, nous désirons rappeler au gouvernement du Québec l'importance d'inclure le CQCM comme partenaire et contributeur privilégié au cœur des travaux devant mener à l'adoption du prochain Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2025-2030. À cet égard, le CQCM et ses parties prenantes travaillent actuellement à l'élaboration d'une prochaine planification stratégique dans laquelle, naturellement, une place prépondérante sera prévue pour harmoniser nos actions aux orientations de ce prochain PAGES.

À cette contribution s'ajoute également notre ferme intention de porter haut et fort le rayonnement de l'année internationale des coopératives en 2025, année qui fut proclamée comme telle par l'ONU lors de son assemblée générale du 20 novembre 2023. Plus que jamais, les enjeux de notre grande nation doivent honorer les réponses adaptées qu'offre l'écosystème coopératif et mutualiste à la crise des changements climatiques, et ce, par nos modèles d'entreprises ancrés dans les principes du développement durable.

En terminant, les défis socioéconomiques contemporains qui se présentent à la société québécoise nous portent à croire que nos 84 ans d'expérience de coopération avec le gouvernement du Québec seront garants d'un partenariat encore plus florissant au cours des années à venir. Nous étions partenaire hier, nous le sommes aujourd'hui et nous le serons encore demain !